



Paris, le 26 mars 2025,

Réguler la pénurie ne résoudra pas la pénurie !

Communiqué commun des organisations syndicales et représentatives des médecins libéraux, hospitaliers, salariés et étudiants en médecine et d'élus locaux

Plusieurs millions de français n'ont pas de suivi médical, peinent à obtenir un diagnostic sur leurs douleurs et leurs symptômes, peinent à intégrer un parcours de soins fluide rapidement.

Face à ces millions de français, 237 303 médecins exercent en ville, en campagne, dans les quartiers, dans des établissements de santé publics et privés, en laboratoires, en structures adaptées au handicap et à la perte d'autonomie, dans les écoles et les entreprises, dans des cabinets en proximité. Chaque jour, **237 303 médecins soulagent, opèrent, écoutent, sensibilisent, prennent soin de la santé et de la vie des français.**

Ce 26 mars 2025, s'ouvre l'examen en commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale de la proposition de loi sur les déserts médicaux dite « PPL Garot ». Cette proposition de loi, signée par plus de 200 députés, prévoit la **régulation à l'installation des médecins** et la **garde obligatoire pour tous les médecins**.

L'opposition des médecins à ces deux mesures est ferme et unanime.

Les organisations syndicales et représentatives des médecins refusent que la communauté médicale soit **sanctionnée pour une pénurie qu'elle subit aussi** et appellent à **trouver une « voie de passage » susceptible de rassembler les médecins, les patients et leurs représentants** dans leur combat pour un meilleur accès aux soins.

Quand 87% du territoire métropolitain et outre-mer peut être qualifié de « désert médical », nous rappelons que le problème majeur est le déclin de la démographie

médicale, et non pas l'absence de régulation à l'installation : **réguler une profession en pénurie ne solutionnera pas la pénurie elle-même !**

S'il est vrai qu'il existe plusieurs freins structurels à l'application d'une régulation coercitive en France comme la liberté d'installation, principe fondateur du système libéral français, elle présente surtout **des effets contre-productifs à l'accès aux soins.**

Concernant **l'installation des médecins y compris dans les zones sous dotées** :

- D'ores et déjà, le modèle libéral n'est **plus attractif** pour les futurs médecins. L'effet de cette proposition de loi conduira encore plus à inquiéter les futurs médecins et à les conduire à choisir un modèle d'exercice salarié, dont la contribution à la permanence des soins ambulatoire (PDSA) est faible.
- L'abandon du modèle libéral proposé risque de favoriser les grandes structures privées qui investissent la médecine de premier recours, contribuant ainsi à **une financiarisation de la santé**, posant de sérieux enjeux de régulation, d'équité et de souveraineté professionnelle.
- Nous alertons également sur le risque de voir interdite l'installation de nouveaux médecins dans des zones dont la dotation médicale semble "satisfaisante" et alors même que la plupart des médecins installés n'est pas en mesure de prendre de nouveaux patients. **Dans quelle commune de France un élu accepterait de voir l'installation de nouveaux médecins interdite sur son territoire déjà en tension ?**

Concernant **l'obligation de permanence des soins**, même si la couverture territoriale n'est pas complète, il y a une augmentation croissante des médecins y participant, permettant d'atteindre 97% de la couverture territoriale durant les week-ends et jours fériés d'après le CNOM en 2023. La PDSA est assurée par 88% de médecins généralistes libéraux. **Les médecins libéraux ont à cœur de contribuer à l'effort commun aux côtés des hospitaliers !**

Nous alertons enfin sur la **pénibilité de la PDSA**, qui peut provoquer de l'épuisement professionnel chez les médecins qui ont déjà une forte activité en journée, n'ont pas de repos compensateur, tout en faisant face à une augmentation continue de la patientèle, conséquence du déclin de la démographie médicale. Nous rappelons que **45% des médecins généralistes sont déjà en burn-out.**

Nos propositions :

- **Valoriser les maîtres de stage universitaires et les Docteurs Junior** afin de soutenir les expériences professionnelles chez les praticiens libéraux toutes spécialités confondues et favoriser l'installation de médecins généralistes dans les territoires
- Piloter avec l'ensemble des autorités compétentes (ARS, Universités) le *numerus apertus* en **étendant progressivement les sites de première année (PASS/LAS)** sur tous les départements, et en **renforçant les capacités hospitalières et pédagogiques locales** (accueil en stage, encadrement)

- **Éduquer les patients** sur le bon usage des services d'urgences hospitaliers et sur le recours aux soins non programmés, en plus de **soutenir la suppression de la majoration des tarifs à l'encontre des patients n'ayant pas de médecin traitant**
- **Faciliter l'intégration des PADHUE** ayant répondu aux exigences de niveau requis.

Soutenir vos médecins, c'est protéger nos patients !

—
Signataires

Dr Anna BOCTOR
Présidente Jeunes Médecins

Dr Sophie BAUER
Présidente SML

Dr Raphaël DACHICOURT
Président ReAGJIR

Dr Bastien BAILLEUL
Président Isnar-IMG

Dr Agnès GIANNOTTI
Présidente MG France

Dr Killian L'HELGOUARC'H
Président ISNI

Dr François ARNAULT
**Président Conseil national de l'Ordre
des médecins**

Gilles NOËL
**Vice-Président Association des maires
ruraux de France**

Dr Franck DEVULDER
Président CSMF

Dr Lucas POITTEVIN
Président ANEMF

Dr Patricia LEFÉBURE
Présidente FMF

Dr Moktaria ALIKADA
Présidente Médecins pour demain

Dr Jérôme MARTY
Président UFML

Dr Jean-François CIBIEN
Président APH

Arnaud ROBINET
Maire de Reims

Dr Patrick GASSER
Dr Philippe CUQ
Dr Bertrand de ROCHAMBEAU
Dr Loïc Kerdiles
**Co-Présidents de l'union
Avenir Spé Le Bloc**